



Néoules, le 6 décembre 2023

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**
Provence-Alpes-Côte-D'azur
16 rue Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE CEDEX 3

Nos réf. : CR/NE/ GSP/NM/23-223

Objet : Déclaration de travaux de forage – Demande d'examen cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, y compris Cerfa n° 14734*03 – Secteur des Clos – Commune de NÉOULES

Madame, monsieur,

Nous avons l'honneur ici de consulter vos services dans le cadre d'un projet de forage de reconnaissance et de captage des eaux souterraines pour l'alimentation du réseau d'eau potable de la commune de NÉOULES, conformément aux articles L122-4 et R122-17 du Code de l'environnement.

Il s'agit de solliciter votre avis environnemental dans le cadre du projet et d'établir les modalités de déclaration des travaux de forage pour la réalisation d'un ouvrage profond de 121 m environ, qui après avoir été testé en vraie grandeur, devra pouvoir être équipé et transformé en ouvrage définitif d'exploitation.

La présente démarche ne concerne que la partie reconnaissance, travaux et test de caractérisation de l'ouvrage.

Conformément à l'article R122-21 du Code de l'environnement, votre avis interviendra dans un délai de trois mois suivant la réception de notre courrier de saisine. Vous voudrez bien, par retour, nous informer de cette date, soit par voie postale à l'adresse suivante :

Commune de NÉOULES 1 avenue de Provence 83136 NÉOULES
A l'attention de monsieur Christian RYSER, maire

Soit par mail à l'adresse suivante : dgs@neoules.fr

Nous avons bien noté que l'avis de l'autorité environnementale ou l'information à l'absence d'avis qui interviendra dans le délai de rigueur sera en ligne sur le site internet de la DREAL :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/avis-ae-plans-programmes-paca.aspx>

Sinon, l'avis de l'autorité environnementale sera réputé sans observation.

Vous trouverez joints à la présente :

- le document Cerfa 14734*03 dûment rempli et signé ;
- son annexe n°1 concernant les informations nominatives, paraphée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre retour, acceptez, madame, monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Christian RYSER
Maire de Néoules

